

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 2 avril 2021

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD VINCENT Stéphanie, M. BOUDET Benoît, Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès, Mme SIMONNEAU Nicole, M. VOISIN Stéphane, Mme YVERNAULT Murielle

Excusé : M. GENTY Philippe (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)

M. Gérard RENAUD est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est lu et approuvé.

## **Demande de subventions pour la réhabilitation d'un local communal pour l'implantation d'un espace multi-services**

Suite à une demande de la préfecture, il est nécessaire de modifier la délibération concernant la demande de subvention DETR pour le multi-services pour tenir compte de 2 chiffres après la virgule pour les taux de subvention. La correction concerne les taux de la Région et de la communauté de communes, à savoir respectivement 27,71 % au lieu de 28 % et 12,29 % au lieu de 12 %.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 13 voix pour et 2 contre, de modifier le plan de financement comme suit :

- subvention DETR (40%) : 86 600 €
- subvention de la région Nouvelle Aquitaine (27,71%) : 60 000 €
- fond de concours de la communauté de communes du pays sostranien (12,29%) : 26 600 €
- autofinancement (20%) : 43 300 €

## **Approbation du compte de gestion de 2020 de la commune**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune.

## **Vote du compte administratif de 2020 de la commune**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune présenté par Murielle Yvernault.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		745 791,28		116 955,62		862 746,90
Opérations de l'exercice	650 287,61	830 074,85	223 155,78	60 124,98	873 443,39	890 199,83
<b>TOTAUX</b>	650 287,61	1 575 866,13	223 155,78	177 080,60	873 443,39	1 752 946,73
Résultats de clôture		925 578,52	46 075,18			879 503,34
Restes à réaliser			19 369,70	23 172,40	19 639,70	23 712,40
<b>TOTAUX CUMULES</b>	650 287,61	1 575 866,13	242 795,48	200 793,00	893 083,09	1 776 659,13
Résultats définitifs		925 578,52	42 002,48			883 576,04

## Affectation du résultat de fonctionnement de 2020 du budget de la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 46 075,18 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
2. Affectation complémentaire en réserve : 100 000,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 779 503,34 €  
(Ligne 002 BP 2020)

## Vote des taux d'imposition

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la mise en œuvre de la réforme des impôts de production, Mme le maire explique au conseil municipal que le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de 2020. Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux tout en sachant que le nouveau taux 2021 de la TFB sera l'addition du taux communal (14,85%) et du taux départemental 2020 (22,93%).

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78 %
- taxe sur le foncier non bâti : 69,70 %

## Subventions 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Etoile sportive St Maurice	1 200 €	Secours catholique	150 €
Coopérative scolaire St Maurice	850 €	SMS ateliers dessin peinture	150 €
ACCA St Maurice	800 €	Sostra Futsal	150 €
Comité de Jumelage St Maurice	400 €	Fondation du patrimoine	150 €
Amicale Laïque	400 €	Comité départemental cancer	150 €
Puyresson Air Loisir	400 €	FNATH	150 €
Club Amitiés et Loisirs	400 €	Comité FNACA	100 €
Amicale Pompiers la Souterraine	300 €	Les restos du cœur	100 €
Cordes et Compagnie	300 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
Gym Détente Sourire	250 €	ANACR	40 €
Maquisards du Limousin	250 €	Lire en Creuse	40 €
Secours Populaire Français	150 €	DDEN	30 €

## Budget primitif 2021 de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote avec 13 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif 2021 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	200 000,00	013	Atténuation de charges	9 500,00
012	Charges de personnel	388 600,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	27 320,00
014	Atténuation de produits	11 000,00	73	Impôts et taxes	426 158,00
65	Autres charges de gestion	156 715,00	74	Dotations, sub de participation	333 608,00
66	Charges financières	14 969,34	75	Autres produits de gestion courante	23 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	76	Produits financiers	5,00
022	Dépenses imprévues	57 000,00	77	Produits exceptionnels	340,00
023	Virement à la section d'inv.	764 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 250,00	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.		002	Résultat reporté	779 503,34
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 599 534,34</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 599 534,34</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
204	Subventions d'équipement versées	135 400,00	13	Subventions d'investissement	226 512,40
21	Immobilisations corporelles	157 286,07	10	Dotations, fonds et réserve	27 747,00
23	Immobilisations en cours	358 076,52	1068	Excédent de fonc. capitalisé	146 075,18
16	Emprunts et dettes assimilées	71 500,00	165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
27	Autres immobilisations financières	403 746,81	021	Virement de la section de fonctionnement	764 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 250,00
001	Résultat reporté	46 075,18	001		
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 172 084,58</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 172 084,58</b>

### **Approbation du compte de gestion de 2020 du service eau assainissement**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service eau assainissement.

### **Vote du compte administratif de 2020 du service eau assainissement**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du service eau assainissement présenté par Murielle Yvernault.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		141 035,34		33 328,25		174 363,59
Opérations de l'exercice	149 761,39	165 936,50	49 521,66	65 942,08	199 283,05	231 878,58
<b>TOTAUX</b>	149 761,39	306 971,84	49 521,66	99 270,33	199 283,05	406 242,17
Résultats de clôture		157 210,45		49 748,67		206 959,12
Restes à réaliser			23 882,10		23 882,10	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	149 761,39	306 971,84	73 403,76	99 270,33	223 165,15	406 242,17
Résultats définitifs		157 210,45		25 866,57		183 077,02

### **Affectation du résultat de fonctionnement de 2020 du budget eau assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
2. Affectation complémentaire en réserve : 0,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 157 210,45 €  
(Ligne 002 BP 2020)

### **Budget primitif 2021 service eau assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 eau assainissement, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	56 640,45	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	10 500,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	141 800,00
014	Atténuation de produits	14 500,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	74	Dotations, subventions de participation	
66	Charges financières	10 900,00	75	Autres produits de gestion courante	30,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'inv.	155 500,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre	66 000,00	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la	

	sections			section d'expl.	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.		002	Résultat reporté	157 210,45
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>316 540,45</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>316 540,45</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	336 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 175,50	16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	582 273,17	10	Dotations, fonds et réserve	14 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 500,00	021	Virement de la section d'inv.	155 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 500,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	66 000,00
			001	Résultat reporté	49 748,67
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>621 448,67</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>621 448,67</b>

### **Approbation du compte de gestion de 2020 du lotissement les Aubépinés**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du lotissement les Aubépinés.

### **Vote du compte administratif de 2020 du lotissement les Aubépinés**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du lotissement les Aubépinés présenté par Murielle Yvernault.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		5 230,00	54 226,19		54 226,19	5 230,00
Opérations de l'exercice	92 682,19	100 373,45	100 373,45	54 226,19	193 055,64	154 599,64
<b>TOTAUX</b>	<b>92 682,19</b>	<b>105 630,45</b>	<b>154 599,64</b>	<b>54 226,19</b>	<b>247 281,83</b>	<b>159 829,64</b>
Résultats de clôture		12 921,26	100 373,45		87 452,19	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>92 682,19</b>	<b>105 603,45</b>	<b>154 599,64</b>	<b>54 226,19</b>	<b>247 281,53</b>	<b>159 829,64</b>
Résultats définitifs		12 921,26	100 373,45		87 452,19	

### **Budget primitif 2021 lotissement les Aubépinés**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du lotissement les Aubépinés, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	357 600,26	70	Produits des services du domaine & ventes diverses	450 282,45
65	Autres charges de gestion courante	5 240,00	75	Autres produits de gestion courante	10,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	558 347,16	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	457 973,71
			002	Résultat reporté	12 921,26
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>921 187,42</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>921 187,42</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Emprunts et dettes assimilées	403 746,81	16	Emprunts et dettes assimilées	403 746,81
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	457 973,71	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	558 347,16
001	Résultat reporté	100 373,45			
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>962 093,97</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>962 093,97</b>

Le coût total des travaux de viabilisation compris dans le marché s'élève à 355 868,90 € HT.

### **Participation à la construction de la caserne des pompiers**

Pour mémoire, une délibération a été prise le 25 mai 2018 acceptant le principe d'une participation de la commune au programme de construction du nouveau centre de secours de la

Souterraine. Le SDIS prend 50% du montant à sa charge et le reste est à la charge des communes desservies en premier appel, au prorata de leur population totale.

Le conseil d'administration du SDIS a actualisé le montant prévisionnel de ce programme, ainsi que la participation de chaque commune. La participation de la commune de St-Maurice-la-Souterraine s'élève à 135 388,98 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer à la construction du centre de secours de la Souterraine à hauteur de 135 388,98 € et choisit de faire un versement en un seul règlement sans participer à l'emprunt contracté par le SDIS.

### **Redevance d'occupation du domaine public par Orange 2021**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une redevance est versée à la commune par Orange selon la longueur des artères de télécommunication et l'emprise au sol. Le décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public et encadre le montant des redevances qui sont plafonnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et une abstention, d'appliquer les montants plafonds pour 2021.

### **Admission en non valeur**

Mme le maire explique au conseil municipal que la trésorerie de la Souterraine a fait parvenir à la mairie un état de pièces à admettre en non valeur, comprenant 650,13 € sur le budget eau-assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte avec 14 voix pour et une abstention de passer ces pièces en non valeur.

### **Acquisition d'une benne**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

### **Acquisition d'un nouveau columbarium**

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'étant donné qu'il ne reste plus qu'une seule case libre au columbarium, il est nécessaire d'acquérir un nouveau monument funéraire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'offre de l'entreprise Granimond pour un columbarium de 9 cases en granit rose pour un montant de 9 258,65 € HT.

### **Convention CNRACL**

Mme le maire explique au conseil municipal que le centre de gestion est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains de ces actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations entre le centre de gestion et les collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le centre de gestion et la commune et autorise Mme le maire à la signer.

### **Informations diverses**

- *travaux du lotissement les Aubépines* :

Les travaux de viabilisation du lotissement les Aubépines, qui avaient dû être interrompus en octobre pour cause d'intempéries, reprennent à partir de la semaine du 12 avril, pour la réalisation des noues, la fin des travaux de voirie et l'installation de l'éclairage public.

- *marché des producteurs* :

En raison du déconfinement, le marché des producteurs initialement prévu le 18 avril est reporté au dimanche 23 mai, si les conditions sanitaires le permettent.

Le secrétaire de séance,  
Gérard RENAUD